



Réglementation d'arrosage

**Nouveau règlement
depuis le 19 mai 2022**

Vous trouverez dans cette brochure un résumé des normes applicables en matière d'utilisation de l'eau.

Pour plus de détails, vous êtes invités à consulter le règlement complet disponible à l'adresse : lepiphanie.ca/reglements-municipaux

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'hôtel de ville par téléphone au 450 588-5515



L'Épiphanie



Arrosage de pelouse et végétaux

Numéro civique

PAIR

Arrosage

JOURS PAIRS

Numéro civique

IMPAIR

Arrosage

JOURS IMPAIRS

Heures d'arrosage autorisées

20 À 23 HEURES

**L'ARROSAGE
DES PELOUSES EST INTERDIT
LES SAMEDIS, DIMANCHES
ET LES JOURS FÉRIÉS**

Arrosage de la végétation

L'arrosage MANUEL d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière ou d'une plate-bande est permis en tout temps.

*L'arrosage manuel désigne l'arrosage avec un boyau équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main ou avec un récipient.